

**Conseil d'administration du 12 mars 2026**

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 24

Membres ayant donné mandat : 7

Nombre de voix : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n°20260028**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000  
GERES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 26 février 2026, s'est réuni le 12 mars 2026 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Laurent BERNARD, M. Philippe BILLET, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Didier COUDERC, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Arnaud CARRE, Mme Christine LACOSTE, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Gérard PEDRINI, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphan MAURIN, Mme Jeannine BOURRELY à Mme Sylvie COISNE, Mme Catherine CIBIEN à M. René ROSOUX, Mme Sarah DEJEAN à M. Georges ZINSSTAG, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Stéphan MAURIN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-3, L414-2 et R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu le décret n°2024-1069 du 26 novembre 2024 relatif à l'extension de l'aire d'adhésion du Parc national des Cévennes aux communes de Vabres et de Saint-Félix-de-Pallières,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EP PNC du 13 novembre 2025 approuvant le renouvellement de la Charte pour les 15 prochaines années,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EP PNC du 14 mars 2024 autorisant le directeur de l'établissement à signer une convention cadre avec la Région Occitanie,

Vu la convention cadre pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 animés par l'établissement public, signée avec la Région Occitanie le 9 avril 2024,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- d'approuver la demande de subvention liée au financement du poste de chargé de mission Natura 2000 et la prise en charge des coûts du chargé de mission *Biodiversité*, en vue de poursuivre l'actualisation des documents d'objectifs, de poursuivre le suivi de l'étude sur le site de la Combe des Cades et de dynamiser l'animation globale de la démarche Natura 2000 dans le Parc national,

Missions	Calcul de l'assiette de l'aide et plan de financement				Subvention pouvant être sollicitée en 2026 (80% de l'assiette)	Reste à charge PNC (20% de l'assiette)
	A) Coûts salariaux des chargés de mission (forfait régional à 28,7 €/heure)	B) Frais liés au poste (forfaits à 15% du cout salarial pour les frais de structure et à 5% pour les déplacements)	C) Dépenses de prestation liée à l'étude de la Combe des Cades	Total de l'assiette (A+B+C)		
- Coût du Chargé de mission Natura 2000 (à 100%) + Chargé de mission Biodiversité (à 10%) - Etude de mise à jour de la cartographie des habitats et co-construction de notices de gestion agricole sur le site de la Combe des cades	50 732,99 €	10 146,60 €	13 000,00 €	73 879,59 €	59 103,67 €	14 775,92 €

- d'autoriser le directeur de l'établissement à signer les documents relatifs au dépôt d'une candidature dans le cadre du PDR et à l'attribution des subventions correspondantes.

Le directeur,

Vincent CLIGNIEZ



Le président du conseil d'administration,

Stéphane MAURIN